



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU JURA

Lons-le-Saunier, le 25 JAN. 2018

COURRIER ARRIVÉ LE

07 FEV. 2018

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA RÉGION D'ORGELET

direction
départementale
des territoires

Jura

service d'appui
aux collectivités
en accessibilité et
urbanisme

pôle planification

Madame la Présidente,

La commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) s'est réunie en séance le 22 décembre 2017 pour examiner d'une part la délimitation dans les zones naturelles, agricoles ou forestières de secteurs de taille et de capacité d'accueil limitée (STECAL), et d'autre part la demande de dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation de zones agricoles ou forestières en l'absence de SCoT en application de l'article L.142-5 du code de l'urbanisme.

Celle-ci a émis un avis favorable sur les deux points précités.

Le présent courrier devra être annexé au dossier soumis à l'enquête publique avec les avis des autres collectivités ou organismes consultés, en application des articles L.153-19, L.153-21 et R.153-8 du code de l'urbanisme.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes hommages.

Le directeur départemental des territoires,

Jacky ROCHE

horaires d'ouverture :

9h00 – 11h45
13h45 – 16h30

4, rue du Curé Marion
BP 50356
39015 Lons-le-Saunier
Cedex

téléphone :
03 84 86 80 00
télécopie :
03 84 86 80 10
courriel :
ddt@jura.gouv.fr

Mme Florence GROS – FUAND
Présidente de la communauté de communes
de la Région d'Orgelet
4, chemin du Quart
39270 ORGELET